



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Aux Membres de la Commission des
Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de
l'Immigration

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Monsieur Justin Turpel relative à une intervention auprès du Conseil européen du 26 et 27 juin 2014 aux fins de renforcer les droits fondamentaux des réfugiés migrants.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veuillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments très distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information aux honorables Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 4 juin 2013
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

Dépôt: N. Justin Turpel
04.06.2014

Motion

La Chambre des Députés

- Considérant la « Marche de la Liberté 2014 » qui passe actuellement par le Luxembourg et regroupe une centaine de réfugiés réclamant une révision de la politique migratoire répressive de l'Union Européenne;
- Considérant que cette marche se dirige vers le Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles, le 26 et 27 juin, afin d'interpeller les dirigeants européens par rapport à la crise humanitaire qui s'accroît depuis des années aux larges de la Méditerranée et qui a coûté la vie à des milliers de réfugiés et de migrants tentant le passage hautement dangereux vers l'Europe en espérant y trouver de l'aide et de la protection ;
- Considérant l'arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme du 23 février 2012 condamnant la pratique du refoulement de réfugiés interceptés sur haute mer par les autorités d'un pays membre de l'UE vers des pays tiers ;
- Considérant que le Conseil européen du 26 et 27 juin à Bruxelles définira la programmation législative et opérationnelle dans l'espace de liberté, de sécurité et justice et qui établira un nouveau cadre stratégique notamment en matière de politique de réfugiés remplaçant le programme de Stockholm;

Invite le Gouvernement

- à intervenir lors du Conseil européen du 26 et 27 juin aux fins de renforcer les droits fondamentaux des réfugiés et migrants.



J. TURPEL